

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	1 (1913)
Heft:	9
Artikel:	L'éternelle mineure : (suite)
Autor:	Muret, M.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-248609

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

durée, ce Congrès a retenu l'attention d'un auditoire fidèle qui a suivi avec le plus vif intérêt des travaux arides peut-être, mais à coup sûr d'une importance capitale. On y a tour à tour entendu les autorités les plus en vue en matière médicale, législative et morale, faire unanimement le procès de l'odieux régime de la réglementation, qui n'a pas même en sa faveur l'excuse de limiter le mal, car il est formellement accusé, avec preuves à l'appui, de le déchaîner. Fait des plus remarquables et qui a été relevé avec juste raison par M^{me} Marguerite Durand dans les *Nouvelles*, le nombre de femmes, de jeunes gens et surtout de jeunes filles — étudiants et étudiantes — qui ont suivi les discussions, prouve que la pudibonderie niaise, les sottes conventions, ont fait leur temps, et que les principes de l'éducation ont heureusement changé. « La jeunesse des écoles, dit-elle, s'intéresse, prend de plus en plus une part au mouvement et travaille à la guérison de l'une des plus affreuses plaies sociales, s'attaquant courageusement à la chose sans craindre de prononcer le mot. Quel chemin parcouru ! Il y a quinze années à peine, une femme comme *il faut* non seulement ne se serait pas intéressée à une telle question, mais aurait considéré comme une offense à sa dignité que l'on en parlât devant elle. En dehors des journaux médicaux, la presse était muette sur ce sujet. Qui, aujourd'hui, se souvient de ces choses lointaines ? »

Une part importante avait été faite dans le Congrès au côté hygiénique du sujet, qui a été magistralement traité, et a abouti à cette résolution votée à l'unanimité par l'assemblée :

« Le Congrès, après avoir entendu les rapports de MM. les professeurs Gaucher, Augagneur, Ladame, Herley, von Düring, les Drs Gueyrat et Rist,

« Constatant que la réglementation ne peut, de l'avis des spécialistes les plus autorisés, se justifier en aucune façon par des considérations d'hygiène et de prophylaxie,

« Emet, en se plaçant au point de vue de la santé publique, le vœu formel de voir disparaître la réglementation de la prostitution par l'Etat. »

Une résolution analogue a été votée au point de vue du droit.

Le Congrès avait également à son ordre du jour une question très intéressante, mais dont la complexité n'a pas permis une étude suffisamment complète : c'est celle des conditions du travail féminin dans leurs rapports avec la prostitution. Le Secrétariat de la Fédération a introduit le sujet par un mémoire dans lequel il relate les études déjà effectuées dans cette direction au cours des précédents Congrès, et deux rapporteurs, Son Exc. M^{me} Moroze, de Saint-Pétersbourg et Miss Helen Wilson, de Sheffield, ont résumé les résultats des enquêtes auxquelles elles ont procédé en Russie et en Angleterre aux fins de déterminer l'importance du facteur économique dans le développement de la prostitution. Des enquêtes analogues, dont il a été donné un bref aperçu, se poursuivent également aux Etats-Unis. La « Commission des Quinze », chargée d'étudier l'étendue et les causes du « mal social » à New-York, et tout récemment le bureau d'hygiène sociale constitué sur l'initiative de John D. Rockefeller junior, ont publié les résultats de leurs investigations en cette matière. La question sera reprise par la Fédération dans son prochain Congrès. A Paris, un très intéressant travail de M^{me} Pissegowski, illustré par plusieurs graphiques, avait surtout pour objectif de mettre en relief les bas salaires féminins et d'en déduire cette conséquence que la misère est assurément un des principaux, si ce n'est pas le principal facteur de la prostitution. L'exposé de M^{me} Pissegowski a donné lieu à une discussion très animée, mais qui ne pouvait aboutir à des conclusions vraiment décisives. C'est pourquoi l'étude sera continuée.

Le Congrès s'est clos par un meeting public à l'hôtel de la Société des Ingénieurs civils, dans lequel se sont fait entendre MM^{es} Avril de Sainte-Croix et de Schlumberger, MM. Raoul Allier, Ferdinand Buisson, Louis Comte, Eugène Fournière, Maurice Gregory, de Londres, Alf. de Meuron, Dr Albert Nast. L'assemblée a vigoureusement applaudi les orateurs et adopté par acclamations une résolution demandant la suppression de la réglementation.

H. MINOD.

L'Éternelle Mineure¹

(Suite).

Cette question me tient fort à cœur et je voudrais voir les sociétés féministes la mettre sérieusement à l'étude.

Peut-être nombre de femmes comprendraient-elles alors et leurs maris avec elles qu'en délaissant la maison pour aller travailler dans des fabriques avec un salaire dérisoire, elles font un mauvais calcul. Mais la femme protestera volontiers contre de telles mesures, et cela pour des raisons de sentiment, car elle trouve qu'elle ne fait que son devoir, un devoir naturel, doux et sacré, en s'occupant de sa maison, de son mari et de ses enfants. C'est fort bien, mais les lois ne sont pas faites pour les bons ménages, et la femme devrait comprendre que tout ce qui peut et doit la sauvegarder ou protéger ses sœurs moins heureuses ou moins幸运ées n'a rien à faire avec le sentiment.

Ces faits, dont j'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles plus d'un exemple, et cela à tous les degrés de l'échelle sociale, je les ai choisis intentionnellement dans le domaine purement matériel, parce que c'est dans celui-ci que les droits de la femme pourraient être le mieux sauvegardés par des lois impartiales tenant compte des intérêts des deux sexes, et non faites seulement par l'un et pour l'un des deux. C'est aussi parce que ce sont les piqûres de chaque jour qui sont les plus pénibles et bien pires le plus souvent que les gros coups.

J'ai vu un grand nombre de femmes souffrir de faits de ce genre dans leur santé physique et morale, dépit et s'étioler sans qu'on les comprenne et c'est ici que peut s'exercer utilement l'activité bienfaisante, discrète et délicate du médecin, qui connaît l'influence si grande du moral sur le physique. Un mot placé à propos et avec tact, un avertissement discret donné au mari, une compréhension intuitive de la vie quotidienne de sa malade, des encouragements tendant à redonner à celle-ci la conscience d'elle-même, seront plus efficaces que tous les remèdes et tous les traitements les plus réputés. Car j'ai été souvent frappé et peiné de voir combien les femmes étaient passives, ignorantes et résignées. Cet homme, qui leur rendait la vie pénible et dure, qui était leur vrai seigneur et maître et ne savait jamais leur rendre justice, il suffisait d'un moment de gentillesse et de douceur de sa part pour leur faire tout oublier et elles subissaient avec résignation leur sort parce que leurs mères et grand'mères l'avaient fait avant elles. Tel un peuple, longtemps asservi, qui ne saurait comprendre la liberté et ne sait pas se révolter !

Mais où la femme est peut-être le plus à plaindre, c'est lorsque le mari boit. Quelle triste existence que celle de la femme de l'alcoolique ! L'histoire en est banale, chacun la connaît, et cependant pour celui qui la voit de près, elle est encore pire que tout ce que l'on sait ! Et l'on oublie trop les tristes conséquences de l'alcoolisme sur la descendance, et c'est cela, à

¹ Mouvement Féministe, 10 juin 1913.

défaut de toute autre considération de bonheur personnel, qui devrait engager la femme à lutter de toutes ses forces contre l'alcoolisme. Ici encore, elle est trop souvent ignorante et doit être instruite. Ici encore, une possession plus complète de sa personnalité pourra seule lui permettre de se défendre mieux contre l'alcoolique, de refuser de l'accepter comme mari, de se refuser à l'homme en état d'ivresse et de protéger ses enfants contre le vice paternel. Il faut en particulier que dans notre pays, la femme soit moins indulgente pour l'homme, qui boit un verre de trop, qu'elle soit impitoyable et se dresse contre lui avec toute l'énergie dont elle est capable, avec toute la force que lui donnent les lois sur l'internement des buveurs. La femme vaudoise et suisse a déjà eu le mérite de faire disparaître de notre pays le fléau de l'absinthe ; elle devrait poursuivre avec acharnement son œuvre dans la vie de chaque jour. Quoi de plus triste que de voir de pauvres petits êtres souffrir dans leur santé physique et morale par la faute de leurs parents !

La grande faiblesse de la femme, qui lui permet de tout accepter, c'est le sentiment. Lorsqu'elle aime, elle devient faible, elle excuse tout, elle subit tout, elle accepte même les pires atteintes à sa dignité. La femme « qui veut être battue » existe aujourd'hui encore ; elle existera probablement toujours et la femme qui aime à être rudoyée, parce qu'elle aime et admire la force, se rencontre plus souvent qu'on ne le pense. Pour la femme en général, tout disparaît devant le sentiment et c'est là évidemment une des grandes causes de son infériorité, si infériorité il y a. Pour l'homme on l'a dit dès longtemps, l'amour est dans la vie un à côté, pour la femme c'est tout. Et l'on verra la femme abandonner tout, vocation, honneur, situation, parfois même famille et enfants pour l'homme qui aura su se faire aimer d'elle. Cet amour est sans doute grand, beau, exclusif, mais il est aussi une condition de faiblesse, dont l'homme use et abuse trop fréquemment, consciemment ou inconsciemment. Ce sentiment pourra être la cause des plus grands bonheurs et des plus grands malheurs pour la femme, c'est à la fois une force créatrice et une cause de déchéance. Cet amour, ce sentiment auquel la femme s'abandonne tout entière, est accompagné naturellement de la confiance la plus absolue dans l'homme élu, qui trop souvent la trompe indignement, et cette confiance est telle que la femme ne veut plus entendre les conseils de la prudence la plus élémentaire.

Une fois désabusées, les femmes sont encore les plus faibles devant la justice et les lois, d'abord parce qu'elles ne les connaissent pas et ensuite parce qu'elles sont accablées, anéanties et désespérées. Combien de femmes, belles, brillantes, adulées et admirées, deviennent alors de pauvres êtres misérables, de vraies loques humaines, abandonnant tous leurs droits, suppliant leur mari, souvent aussi coupable qu'elles, de leur pardonner, alors que l'homme, plus fort et mieux protégé reste le brillant joueur, qui trouve le moyen de décliner toutes les responsabilités et de se tirer d'affaire même lorsqu'il est le premier et le plus coupable.

L'injustice est surtout criante pour les malheureuses filles séduites et abandonnées, qui sont le plus souvent des victimes et qui restent seules à supporter les conséquences du plaisir de leur séducteur. Ces pauvres filles sont le plus souvent des victimes en ce sens qu'elles ne se sont pas rendu compte des dangers qu'elles couraient ; ici encore elles donnent toute leur confiance à l'homme, qu'elles aiment, à qui elles cèdent, plus souvent par sentiment que par sensualité et qui les abandonne le plus fréquemment lorsqu'elles sont devenues une charge pour lui. Les droits sacrés du père, au nom desquels dans le mariage, il est

autorisé à tout mener et diriger, à être le chef de la famille, disparaissent bien vite, comme on l'a dit, lorsque l'enfant est illégitime et ajouterai-je, par une cruelle ironie, ces droits sacrés abandonnés par le père, deviennent alors pour la mère des devoirs pénibles et écrasants.

Ce sont d'ailleurs les meilleures d'entre les pauvres filles séduites qui arrivent à devenir mères et à élever leur enfant. Souvent, en effet, le père de l'enfant leur propose les moyens de faire disparaître les suites de la faute et les plus honnêtes résistent au risque d'être lâchées par lui ; il y a plus tard aussi pour elles une fois abandonnées, la tentation de l'infanticide, auquel la plupart résistent. Aussi ne puis-je maîtriser mon indignation lorsqu'on vient dire aux femmes à l'esprit large et élevé, au cœur ouvert à toutes les misères, qui veulent procurer aux filles mères et à leurs enfants un home, un foyer, comme la Retraite, à Genève, et le Foyer maternel, à Lausanne, que c'est là favoriser le vice : N'est-ce pas bien plutôt le cas de ceux et de celles, qui au nom d'une morale farouche et étroite, avec la hantise du péché de la chair, refusent tout secours, toute bienveillance à ces malheureuses, qui les jettent ainsi dans le crime, dans la prostitution — car enfin il faut bien qu'elles vivent — les repoussent de partout et ensuite traitent comme des réprouvés les pauvres êtres innocents, qui viennent au monde sans l'avoir demandé, et deviennent ensuite tout naturellement des révoltés.

Mais si je vous ai montré, Mesdames et Messieurs, par quelques exemples, que j'aurais pu multiplier facilement, les injustices criantes, qui sont le lot de beaucoup de femmes, si je vous ai montré ces dernières subissant bravement, courageusement et avec un certain fatalisme leur sort, je ne me dissimule nullement qu'il y a beaucoup de femmes, dont les défauts dépassent de beaucoup les vertus et les qualités, qui empoisonnent le foyer domestique et rendent la vie insupportable à leurs maris. Je ne vous cacherai pas davantage que j'ai rencontré dans ma carrière aussi beaucoup de femmes peu intéressantes et peu estimables et que le sexe fort n'est pas toujours l'opresseur ; cela va sans dire. J'ai vu aussi quelquefois des ménages heureux, très heureux même, sur lesquels il faisait bon jeter les yeux, et chez lesquels il n'y avait pas de lutte pour la prépondérance, mais bien l'harmonieux développement de deux êtres, de deux personnalités l'une à côté de l'autre, dans une atmosphère de bonheur partagé, où il n'y avait place que pour des sentiments d'altruisme réciproque.

(*A suivre.*)

D^r M. MURET.

CHRONIQUE FÉMINISTE ALLEMANDE

Le printemps de cette année a vu éclore une nouvelle manifestation de solidarité féminine dont l'origine remonte à l'Assemblée générale de Gotha (Octobre 1912). Il s'agit de l'« Association des groupes de jeunesse pour l'activité sociale » (sociale Hilsarbeit). Elle se compose principalement de jeunes membres appartenant à 69 groupes et représentant toutes les régions de l'Empire allemand. 72 déléguées avaient répondu à l'appel.

J'indiquerai en peu de mots les circonstances qui ont donné naissance à cette Association, ce qui permettra d'en apprécier l'importance.

Depuis une dizaine d'années, de nombreux groupements se formaient en Allemagne dans le but d'intéresser la jeunesse aux idées féministes et de la préparer aux travaux de l'assistance sociale. Au début, l'on travaillait séparément dans ces deux